

LEGENDE					
Х	Obligatoire				
REC	Recommandé pour l'année en cours				
RP	Se reporter à la réglementation particulière du groupe				

INFORMATIONS

Il est conseillé de se reporter aux articles associés à chaque catégorie. Vous trouverez l'ensemble des informations sur le site de la FFSA.

Récapitulatif 2023 des équipements de sécurité Slalom	Loisir	N / FN	A/FA	D/E	CN-F / CN / CNF +	СМ	FS / FC / F2000	GT de série
Armature de Sécurité		X X X X Annexe J Art. 253.8 Règl. Tech. E Règl. Tech. CN Art.15 Règl. Tech. CN Art.15 Règl. Tech. CN Art.15			X Annexe J Art. 253.8			
Harnais homologué FIA / ceinture de sécurité	X Règl. Tech. Slalom, Groupe Loisir	X Annexe J Art. 253.6		X Règl. Tech. E Art.13.3	X Règl. Tech. CN Art.14.2	X Règl. Tech. CM Art.14.2	X Annexe J Art. 253.6	
Pare brise en verre feuilleté	X Règl. Tech. Slalom, Groupe Loisir	X Annexe J 253.11			X Règl. Tech. CN Art.3.6	X Règl. Tech. CM Art.3.6	X Annexe J Art. 253.11	
Film Anti-déflagrant							RP Annexe J Art. 253.11.1	
Extincteurs et système d'extinction								
Coupe circuit							X Annexe J Art. 253.13	
Fixations supplémentaires : 2 par capot.		FACULTATIF Ann. J Art. 253.5	X Annexe J Art. 253.5		X Règl. Tech. CN Art.3.7.11	X Règl. Tech. CM Art.3.7.11	X Annexe J Art. 253.5	
Anneau de remorquage AV-AR							X Annexe J Art. 253.10	
Double circuit de freinage	X Règl. Tech. Slalom, Groupe Loisir	X Annexe J Art.253.4					X Annexe J Art. 253.4	
2 rétroviseurs extérieurs	X Règl. Tech. Slalom, Groupe Loisir	X Annexe J Art.253.9						
Mousse d'arceau selon norme FIA 8857-2001							RP Annexe J Art. 253.8.3.5	
Réservoir carburant		RP (Annexe J Art. 253.14)		X Règl. Tech. E Art.7.3	X Règl. Tech. CN Art.6.3	X Règl. Tech. CM Art.6.3	RP Annexe J Art. 253.14 Règl. Tech. GT de sé Art.6.6.3.7	
Canalisation de carburant				X Règl. Tech. E Art.7.1	X Règl. Tech. CM Art.6.2	X Règl. Tech. CM Art.6.2	RP Annexe J Art. 253.3	
Siège homologué FIA en cours de validité								



LEGENDE						
Х	Obligatoire					
REC	Recommandé pour l'année en cours					
RP	Se reporter à la réglementation particulière du groupe					

	OR			

Il est conseillé de se reporter aux articles associés à chaque catégorie. Vous trouverez l'ensemble des informations sur le site de la FFSA.

Récapitulatif 2023 des équipements de sécurité Slalom - Pilote	Loisirs	N / FN	A/FA	D/E	CN-F / CN / CNF +	СМ	FS / FC / F2000	GT de série		
Casques homologué ou ayant été homologué		glement casques. ch Slalom + Group		RP (Règlement casques. Art.4)			RP (Règlement casques. Art.4)			
Combinaisons norme FIA 8856-2000			X (Règl. Combinaison-vêtements de protection 2023)							
Combinaisons norme FIA 8856-2018			Autorisé							
Combinaisons norme FIA 1986		Autorisé								
Cagoule homologuée FIA norme FIA 8856-2000										
Cagoule homologuée FIA norme FIA 8856-2018										
Chaussure homologué norme FIA 8856-2000										
Chaussure homologué norme FIA 8856-2018										
Haut de sous vêtement (t-shirt manche longue) homologué norme FIA 8856-2000										
Haut de sous vêtement (t-shirt manche longue) homologué norme FIA 8856-2018										
Gants ignifugés norme FIA 8856-2000		X								
Gants ignifugés FIA 8856-2018		Autorisé								
Bas de sous vêtement (caleçon long et chaussette) homologués selon les normes FIA 8856-2000										
Bas de sous vêtement (caleçon long et chaussette) homologués 8856-2018										